

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Mardi 16 décembre 2014  
14 heures 30, salle Huvelin  
Séance plénière**

Les membres du conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis mardi 16 décembre 2014 à 14h30, dans l'amphithéâtre Huvelin, sous la présidence de Monsieur le Président Jacques COMBY, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Partie A**

1. **Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2014 ;**
2. **Décision budgétaire rectificative n°2 ;**
3. **Budget prévisionnel 2015 ;**
4. **Présentation du projet annuel de performances 2015 ;**
5. **Campagne d'emploi 2015 ;**
6. **Délibération achat Montluc ;**
7. **Proposition d'admission en non-valeur et de remises gracieuses et commerciales.**

**Partie B**

1. **Conventions**
2. **Questions financières**
3. **Organisation pédagogique**

**Questions diverses**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

**Collège A des professeurs :**

M. Jacques COMBY – Mme Caroline CHAMARD-HEIM – M. Denis JAMET – M. SERVET Pierre – Mme Bernadette CABOURET-LAURIOUX – M. TREPPOZ Edouard

**Collège B des autres enseignants :**

M. Alain ASQUIN – M. Sylvain CORNIC – Mme Vanina JOBERT-MARTINI – Mme Christine FERRARI-BREEUR – M. Jean-Philippe PIERRON – M. Jérôme RIVE

**Collège des IATS :**

Mme Michèle GUETAT – M. François BONICALZI

**Collège des étudiants :**

M. Michel ESCRIGNAC – M. Mickaël NECHACHBY – Mme Camille TASTE.

**Collège des personnalités extérieures :**

Mme Hélène MARTINI

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

**Collège des membres IATS :**

M. Yann BERGHEAUD par M. Edouard TREPPOZ

**Personnalités extérieures :**

Mme Sophie FLAK par M. Jacques COMBY  
M. François GUILLEMIN par M. Pierre SERVET

**ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS**

Mme Marie CHATOT, représentante de la rectrice de l'académie de Lyon – Mme France LAREDO, responsable du service communication et des relations extérieures – Mme Marie LEDENTU, doyen de la faculté des lettres et civilisations – M. Bernard PASCAL, directeur général des services – M. Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – Mme Katarina VIDOVIC-RAVIT, directrice des affaires financières – Mme Stéphanie DE SAINT-JEAN, directrice des ressources humaines – M. Peter WIRTZ, vice-président en charge de la recherche – M. Eric VIDEBERG, agent comptable.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT**

M. Mathieu SOUCHER et Mme Elodie BERNIER, du service des affaires juridiques et générales.

**Le quorum étant atteint, M. Jacques COMBY, président de l'université Jean Moulin – Lyon 3, ouvre la séance à 15 heures 02.**

**Informations générales :**

M. COMBY relate sa rencontre avec le Président de la République. Les membres de la conférence des présidents des universités et les directeurs de grandes écoles publiques étaient invités à un dîner de gala ainsi qu'à une séance de travail concernant la politique internationale des universités françaises. Cet entretien fut également l'occasion de revenir sur le projet de budget concernant une soustraction de 8 à 10% de la dotation. Le Président de la République a confirmé qu'il annulait cette décision, ce qui représente un gain pour les universités de 70 millions d'euros.

Le Président de la République a garanti son soutien aux universités sur la question de la gestion du fonds de roulement, que les universités considèrent comme un moyen essentiel au développement de leurs projets.

M. COMBY précise que l'université est le seul établissement à ne pas avoir opéré une baisse du budget pour l'année 2015 malgré la situation économique. Concernant la COMUE, il évoque une belle dynamique notamment au travers du projet Montluc, classé priorité du contrat de plan état région (CPER) sur les investissements de recherches immobiliers.

M. COMBY aborde la question des postes dits « FIORASO », et souligne la difficulté à la fois d'obtenir ces postes et de disposer d'une place suffisante pour les accueillir. Toutefois, l'université a obtenu 20 postes cette année, ce qui la place parmi les universités les mieux dotées à ce niveau. Certains postes seront toutefois gelés cette année et leur création aura effectivement lieu d'ici 2 ou 3 ans.

M. COMBY évoque également la question de la fondation qui ne donne pas une totale satisfaction actuellement.

M. BONICALZI souhaite obtenir des détails concernant les difficultés rencontrées.

M. COMBY distingue l'objet fondation et le constat qu'elle ne rapporte pas autant que prévu. En l'occurrence, il existe des moyens de la rendre plus efficace, à l'image de la fondation de Strasbourg, qui a réalisé un chiffre d'affaire de plus de 20 millions d'euros en 3 ans. Il en conclut qu'il est important d'identifier le choix d'un objectif précis pour une fondation.

**Partie A.**

**A1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2014**

M. SERVET demande si les membres du présent conseil ont des demandes de modifications à formuler.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est soumis au vote.

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité le procès-verbal :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	20
✓ Nombre de d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	19
✓ Nombre de voix contre :	0

**A2 Décision budgétaire rectificative n°2**

Mme CHAMARD-HEIM mentionne que le second budget de 2014, transmis par voie électronique, a été rectifié notamment concernant les recettes avec une augmentation de la dotation et des droits d'inscription. Concernant les dépenses, une augmentation de la masse salariale est prévue en raison d'une augmentation du nombre d'agents contractuels et des heures complémentaires. Le matin même, il est apparu que la rectification de la masse salariale devait être de 1 300 000 euros et non pas de 600 000 euros. La DBR2 bis reste toutefois équilibrée. Pour autant, un problème demeure dans la mesure où la différence de 750 000 euros n'est pas encore identifiée. La direction des affaires financières travaille actuellement sur cette question pour fournir les explications lors d'un prochain conseil d'administration. Le budget rectificatif doit pour autant être voté pour que l'on puisse clore l'exercice.

M. SERVET précise qu'il n'y a pas de problème pour clôturer le budget, mais plutôt un problème de pilotage et de compréhension de la situation.

M. COMBY signale que malgré cet écart considérable de 750 000 euros, le budget reste équilibré. Ce point doit également être analysé pour pouvoir en tirer toutes les conséquences et analyser les résultats du compte d'exploitation.

M. MARMOZ remarque que l'année précédente, l'université ne consommait pas assez sa masse salariale : il se demande si l'utilisation de la totalité des crédits de masse salariale n'est finalement pas une bonne nouvelle pour l'université.

M. COMBY ajoute que le but n'est pas d'épargner. L'objectif est de disposer d'une bonne connaissance du budget. De telles surprises ne doivent pas apparaître, car il doit exister une transparence totale.

Mme CHATOT déclare qu'il est important que les membres du conseil d'administration aient une idée exacte des sommes dépensées.

Mme CHAMARD signale qu'un nouveau rapport de présentation du budget a été transmis en séance.

M. BONICALZI demande si les rémunérations accessoires annexées correspondent aux primes.

Mme CHAMARD indique, sous réserve de vérifications, que ces rémunérations correspondent à la rectification des heures complémentaires. Une augmentation des heures complémentaires d'un montant de 440 000 euros a été constatée sur la paye d'octobre, due notamment à la création de diplômes financés et à l'augmentation des charges au sens large.

M. BONICALZI considère qu'il est difficile de voter ce document en l'état en conseil d'administration dans la mesure où les membres ne disposent pas de tous les éléments.

En l'absence d'autres remarques, il est procédé au vote.

**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin Lyon 3 décide d'approuver à la majorité la décision budgétaire rectificative :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	4
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

**A3 Budget prévisionnel 2015**

Mme CHAMARD-HEIM mentionne l'existence, sur le budget initial 2015 des universités, d'une baisse potentielle de 70 millions d'euros. Dès lors, la difficulté était d'appréhender cette donnée afin d'évaluer la dotation 2015 : il a été décidé de ne pas anticiper cette baisse en l'absence de montant précis. Le budget 2015 est donc construit autour de la dotation 2014, augmentée des emplois FIORASO et SAUVADET en année pleine. Cela revient à augmenter de 1, 5 millions la dotation. Entre temps, le Président de la République est revenu sur cette baisse, mais la notification de dotation pour 2015 n'est pas encore intervenue.

M. COMBY explique que le choix de l'université a été évoqué auprès du ministère en argumentant que la situation politique serait plus souple s'il autorisait l'université à effectuer des prélèvements sur le fonds de roulement.

M. COMBY remercie Madame la rectrice d'avoir soutenue cette démarche et souligne la bonne santé économique de l'université Lyon 3.

Mme CHAMARD-HEIM évoque la question des dépenses. L'université reconduit globalement les masses budgétaires, exceptée la masse salariale qui sera augmentée en 2015 de presque 2 millions d'euros. Cela s'explique par les extensions en années pleines des emplois FIORASO vague 2 et des emplois SAUVADET vague 2. Des postes seront créés également avec la création du pôle universitaire des quais (PUQ).

Mme CHAMARD-HEIM ajoute que les dotations des composantes sont maintenues avec une réévaluation pour les lettres et les langues notamment. Les budgets des services de la DIRPAT et de la DSI restent stables. Les 50 000 euros d'appel à projets pour les composantes sont également relancés. En résumé, le budget de 2015 est l'équivalent du budget 2014 rehaussé de la masse salariale.

Mme TASTE constate une baisse du budget concernant la santé des étudiants.

Mme CHAMARD-HEIM précise que le poste de médecin de prévention ne figure pas sur cette ligne budgétaire, d'où cette baisse.

M. COMBY signale que le budget est renouvelé mais cela ne veut pas dire que les mêmes choses seront faites à l'identique l'année suivante. De nouvelles actions seront menées en fonction de celles qui se terminent tout en conservant un budget stable.

Mme CHAMARD-HEIM indique que l'établissement présente un budget « prudent », mais qui n'est pas en baisse contrairement aux autres universités françaises.

Concernant la rubrique « voyage et déplacements », M. BONICALZI demande s'il est question d'une autre modalité de répartition.

Mme VIDOVIC-RAVIT explique qu'il est question d'un regroupement de comptes, subdivisé lors des exercices précédents.

Mme CHAMARD-HEIM précise qu'en volume il n'y a pas d'augmentation des crédits alloués aux frais de mission cette année.

M. BONICALZI s'interroge sur la partie charge de personnels, il constate entre les années N-1 et N une augmentation d'environ 5%. Toutefois, l'examen des subdivisions révèle une progression de 25%.

Mme VIDOVIC-RAVIT signale que l'exécution se distingue de la prévision plus globale. Ce document retrace les autorisations de dépenses au titre du budget primitif, il ne faut donc pas trop s'attarder sur l'exercice N-1 qui vient d'être modifié.

M. BONICALZI indique, s'agissant des concessions et droits similaires liés aux brevets et à la propriété intellectuelle, l'établissement passe de 204 250 euros lors de l'exercice précédent à 529 800 euros. Quels sont les types d'investissements prévus sous ces lignes-là ?

Mme VIDOVIC-RAVIT précise que cela s'explique en partie par la refonte du site web de l'université et la mise en place d'autres applications logicielles qui vont être acquises pas le SCUIO IP.

M. BONICALZI demande si la refonte du site web implique un changement de la plateforme intranet.

Mme LAREDO explique qu'il s'agit uniquement de la refonte du site internet sans pour autant changer de plateforme de contribution.

En l'absence d'autres remarques, il est procédé au vote.

**Le budget prévisionnel 2015 est adopté par le conseil d'administration de l'université à l'unanimité par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

#### **A4 Présentation du projet Annuel de Performances**

Mme CHAMARD explique que ce document accompagne le budget initial. Globalement, les chiffres de l'établissement se sont améliorés notamment concernant les ressources propres. Elle ajoute que lors du dernier CA, le taux de réussite des étudiants en dispense d'assiduité avait été évoqué, ce qui a été intégré dans le présent document qui constitue la traduction politique du budget. Il témoigne des actions positives de l'ensemble de la communauté de Lyon 3.

M. SERVET signale que l'ensemble des documents concernant l'auto-évaluation sont mis en ligne. Seuls les documents de formation n'y figurent pas pour des questions de confidentialité.

M. COMBY mentionne que l'évaluation AERES aura lieu fin avril et que deux réunions seront organisées pour préparer cette rencontre.

En l'absence d'autres remarques, il est procédé au vote.

**La présentation du Projet annuel de Performance est adoptée par le conseil d'administration de l'université à l'unanimité par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

**A5 Campagne d'emplois 2015**

Mme DE SAINT JEAN précise que cette campagne a été présentée au comité technique le 1er décembre dernier, quelques points ont été modifiés mais dans l'ensemble très peu. L'autre aspect qui a évolué depuis décembre est la création des emplois FIORASO, un conseil académique et un conseil technique sont prévus en janvier pour évoquer cette question.

Madame DE SAINT JEAN expose les trois temps forts de la campagne d'emploi 2015 :

- La campagne d'emploi dite classique

19 postes seront ouverts au recrutement. Seulement 9 sur les 19 postes vacants seront reconduits à l'identique. Concernant les autres postes, il y aura quelques évolutions.

- La campagne d'emploi par recrutement réservés SAUVADET

Le maximum des concours seront ouverts, soit 33 concours. L'année dernière, 30 concours ouverts pour 16 lauréats, la différence s'expliquant surtout par des non candidatures.

- La campagne d'emploi dite FIORASO

M. VINOT précise que 20 postes sont concernés par cette campagne. Après le recensement de l'ensemble des besoins des services centraux et des composantes, 35 demandes ont été faites. Il est proposé de faire un classement de ces demandes sur 2015 et 2016.

M. SERVET signale que les demandes de création de postes doivent être transmises au ministère au plus tard le 16 janvier. La question des postes FIORASO sera donc étudiée lors du comité technique et des conseils du 12 et 13 janvier.

M. BONICALZI indique qu'il y a un déséquilibre de recrutement entre la filière AENES et la filière ITRF, alors même que la circulaire du 27 novembre précise que les établissements doivent conserver cet équilibre. Il souhaite comprendre les raisons de ce déséquilibre entre les filières et surtout comment expliquer que lorsque certains postes AENES sont ouverts, le rectorat semble prioritaire sur les universités.

Mme CHATOT déclare qu'elle se renseignera sur cette question.

Mme DE SAINT JEAN observe que le concours AENES est interministériel accentuant la difficulté de calibrage des concours, qui peut être un élément d'explication.

M. VINOT signale que l'équilibre entre les filières correspond au niveau national. Il n'existe pas un déséquilibre plus important à l'université Lyon 3.

En l'absence d'autres questions, il est procédé au vote.

**La campagne d'emploi 2015 est adoptée par le conseil d'administration de l'université à l'unanimité par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

**A6 Délibération achat MONTLUC**

M. SERVET indique que le dossier a avancé depuis la lettre d'engagement pour l'achat de MONTLUC présentée au conseil d'administration du 30 septembre dernier. Ainsi, la délibération vise à autoriser l'achat de MONTLUC pour le président. Le prix d'achat est fixé à 2 700 000 euros pour 3495m<sup>2</sup>, la dépollution du site étant prise en charge par les Domaines. L'acte devrait être signé en février.

M. BONICALZI demande si MONTLUC permettra un accroissement d'espaces pour l'établissement.

M. COMBY explique que ce projet vise à favoriser la recherche et le développement ainsi que la formation continue, et il accueillera également la maison des assurances. Ces nouveautés ont pour objectifs de créer de la ressource tout en répondant aux missions de service public. La conservation du site et la valorisation s'inscrivent dans un projet de mémoire, une partie du site sera rénovée avec un coût extrêmement faible pour l'établissement à hauteur d'environ 100 000 euros. C'est un projet important soutenu par le Préfet.

M. COMBY rappelle que des espaces seront recherchés pour l'établissement, mais ce n'est pas sa finalité première. Toutefois, l'établissement a comme projet d'aller vers d'autres formes de constructions permettant la recherche d'espaces. Il avait d'ailleurs été question d'un projet sur le site des entrepôts du SYTRAL mais cela n'a pu aboutir

En l'absence d'autre remarque, il est procédé au vote de cette délibération.

**La délibération achat MONTLUC est adoptée par le conseil d'administration de l'université à la majorité par :**

✓ Nombre de membres présents et représentés	21
✓ Nombre de d'abstentions :	1
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

**A7 Proposition d'admission en non-valeur et de remise gracieuse**

1. Remises commerciales :

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis composante
5 900 €	210012196 210016693	A...	Licence pro en Management des Services Sanitaires, sociaux et médico sociaux	Faculté de Droit / IFROSS	2 950,00€	5 900,00€	<b>Avis favorable.</b>

La présente délibération est adoptée par :

**SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GENERALES (SAJG)**

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 | 6 COURS ALBERT THOMAS | BP 8242 | 69355 LYON CEDEX 08 | [WWW.UNIV-LYON3.FR](http://WWW.UNIV-LYON3.FR)

✓	Nombre de membres présents et représentés :	20
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix favorable à la demande :	20
✓	Nombre de voix défavorable à la demande :	0

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de répondre défavorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée	Avis composante
329,40 €	210016394	F...	Licence pro	FACULTE DE DROIT / IDPI	329,40 €	329,40€	<b>Avis favorable.</b>

La présente délibération est adoptée par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	20
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix favorable à la demande :	7
✓	Nombre de voix défavorable à la demande :	13

## 2. Remises gracieuses :

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de répondre défavorablement à la demande de remise gracieuse, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande de remise gracieuse	Montant à recouvrer	Montant de la remise demandée
6 000,00 €	210020772	E...	Master Mention MAE	IAE	Difficultés financières.	6 000,00€	6000 (non précisé?)

La présente délibération est adoptée par :

✓	Nombre de membres présents et représentés :	20
✓	Nombre d'abstentions :	0
✓	Nombre de voix en faveur de la demande :	0
✓	Nombre de voix contre la demande :	20

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande de remise commerciale, suivante :

Montant Convention	N° Facture	Nom du redevable	Nature prestation	Composante	Motivation de la demande	Montant à	Montant de la remise
--------------------	------------	------------------	-------------------	------------	--------------------------	-----------	----------------------

					de remise gracieuse	recouvrer	demandée
3 000,00 €	210019652 210020844	B...	Licence pro Commerce	IAE	Difficultés financières suite à un licenciement. Nombreuses dettes et situation familiale délicate (naissance récente + maladie)	3 000,00€	3 000,00€

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 18
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 2

3. Admission en non-valeur :

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université de répondre favorablement à la demande d'admission en non-valeur, suivante :

N°facture	Nom du redevable	Nature de la prestation	Diligences	Motivation de la demande d'admission en non-valeur	Montant proposé en non-valeur
210016859	I...	Master 2	Relances, état exécutoire et appel à un huissier	Certificat d'irrecouvrabilité du 08/10/2014	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>3 000,00 €</b>

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix favorable à la demande : 17
- ✓ Nombre de voix défavorable à la demande : 3

**Partie B.**

M. SERVET signale que les points complémentaires distribués au dernier moment doivent être aussi exceptionnels que possible, malgré l'urgence de certaines situations notamment concernant la clôture de l'exercice budgétaire.

**L'intégralité de la partie B fait l'objet d'un vote unique.**

**L'ensemble des délibérations proposées en partie B1 (conventions), B2 (questions financières) et B3 (questions pédagogiques) sont adoptées, à l'unanimité, par :**

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0

**Questions diverses**

Mme TASTE indique que le vice-président étudiant du conseil d'administration n'est toujours pas présent aux différentes manifestations notamment pour l'inauguration du CROUS ainsi qu'en conseil d'administration.

M. COMBY explique que la présidence étudie ce cas. Une destitution ne semble toutefois pas prévue.

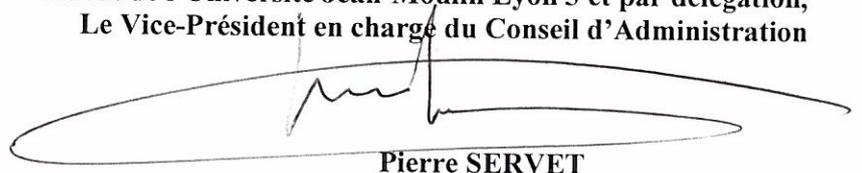
M. ASQUIN évoque un mécénat pour héberger l'incubateur des étudiants entrepreneurs de Lyon 3. Le conseil sera informé rapidement de ce mécénat dans le cadre du programme BILIS.

M. COMBY indique qu'il est question d'un espace exceptionnel mis à la disposition des « étudiants incubés ». Sur le plan de l'incubation, l'université Lyon 3 est très performante, ce qui montre qu'il existe un réel potentiel au sein de l'établissement.

M. ESCRINIAC évoque les problèmes de places à la bibliothèque universitaire qui s'explique par l'occupation des locaux par beaucoup d'étudiants de médecine.

M. COMBY mentionne que c'est un sujet qui devra être traité, car cela semble poser de plus en plus de problème. La séance est levée.

**Pour le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3 et par délégation,  
Le Vice-Président en charge du Conseil d'Administration**



**Pierre SERVET**